



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 décembre 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT — BEYRAND — CELAN — CHIBRAC - GARRIGOU - GASTEUIL — LANGLOIS — PROUILHAC — PUJO — QUINTANO — QUISSOLLE — RECORS -

Mesdames BINET — BETTON - BOUSSEAU — REMIGI — SILVESTRE — SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Madame MOREIRA

Madame ROUSSEL

Monsieur ZGAINSKI

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT

Madame PENARD à Madame SIMIAN

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

Madame BOUTER à Monsieur PROUILHAC

Madame HANRAS à Monsieur GASTEUIL

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur RECORS est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur RECORS qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2023 -
DÉLIBÉRATION N° 2023/5/21
Réf 3.6

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A CAP METIERS NOUVELLE AQUITAINE POUR 2024 - AUTORISATION

Monsieur GARRIGOU expose,

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, l'Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi a pour missions :

- l'information sur la formation à travers la collecte et la diffusion de l'information la plus fiable et la plus complète sur l'offre de formation et les métiers,
- l'observation et l'analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions,
- l'appui aux politiques publiques dans ces domaines,
- l'accompagnement et l'outillage des acteurs qui y interviennent, afin de répondre aux besoins des habitants de la région Nouvelle-Aquitaine.

Sa caractéristique est de reposer sur une approche « métiers » en liaison avec les besoins de l'économie, des territoires et des publics de Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, l'association :

- constitue un lieu d'échange privilégié entre le monde de l'entreprise et les professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- favorise l'orientation et la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, sur les droits et les voies d'accès à la formation, afin de la rendre plus accessible aux professionnels, aux entreprises, aux publics (jeunes, familles, actifs...etc) ;
- assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour apporter une aide à la décision au service des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics ;
- accompagne l'ensemble des professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation ;
- stimule l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels ;
- administre, gère tous biens corporels ou incorporels qui concourent ou participent à l'objet social ou à son financement ;
- participe à toute structure dont le but est en lien direct ou indirect avec son objet.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de l'emploi, la Communauté de Communes a la possibilité d'adhérer à l'association Cap Métiers Nouvelle Aquitaine et ainsi bénéficier d'un ensemble de services :

- bénéficier des actions du programme de professionnalisation
- pouvoir échanger et mutualiser avec d'autres adhérents
- recevoir la lettre d'information réservée aux adhérents qui sera accessible via l'extranet

- bénéficier d'un espace privilégié sur l'extranet des instances afin de solliciter le service communication de Cap Métiers pour diffuser des actualités
- suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi

Il vous est donc demandé d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2024 et d'accepter le montant de la cotisation annuelle s'élevant à 100 €.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** la demande d'adhésion en ligne à Cap Métiers Nouvelle Aquitaine pour 2024 et prend connaissance de la charte d'adhésion, document joint,
- **Accepte** le montant de la cotisation annuelle s'élevant à 100 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 26/12/2023

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



CHARTRE D'ADHÉSION 2024

1 - Présentation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi intervient dans les domaines de la formation et de l'orientation tout au long de la vie ainsi que de l'emploi.

Elle a vocation à constituer un point d'appui important des politiques régionales d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi grâce à son expertise reconnue en matière :

- D'observation et d'analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions ;
- D'information sur l'offre de formation et les métiers ;
- D'appui aux politiques publiques et aux opérateurs.

Aux titres de ses missions notamment, de Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et d'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), Cap Métiers :

- Constitue un lieu d'échange privilégié entre le monde de l'entreprise et les professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- Favorise l'orientation et la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, sur les droits et les voies d'accès à la formation, afin de la rendre plus accessible aux professionnels, aux entreprises, aux publics (jeunes, familles, actifs, etc.) ;
- Assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour apporter une aide à la décision au service des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics ;
- Accompagne l'ensemble des professionnels, de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation ;
- Stimule l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels.

La caractéristique de l'Association est de reposer sur une approche "métiers" en liaison avec les besoins de la jeunesse et des entreprises sur tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

2 – Services réservés aux adhérents

Vous avez la possibilité d'adhérer à notre structure en complétant le formulaire d'adhésion.

Deux formules d'adhésions annuelles sont proposées :

- 1- **Une cotisation simple à 100 €**, qui vous permet ainsi qu'à l'ensemble de vos établissements de :

➤ **bénéficier des actions du programme régional de professionnalisation ParcoursPro.**

ParcoursPro est organisé par Cap Métiers à destination des professionnels de l'orientation, de la formation, et de l'emploi afin d'accompagner l'évolution de leurs pratiques et de permettre à leurs structures de répondre aux enjeux régionaux et nationaux de demain.

ParcoursPro mobilise différentes actions et services :

- des **actions de formation** de 1 à 3 jours, programmées tout au long de l'année, à distance ou en présentiel en Nouvelle-Aquitaine. Une trentaine d'actions seront ouvertes à l'inscription, dès fin janvier 2024,
- des **parcours en autoformation tutorés** [sur e-parcourspro](#), notre plateforme de formation en ligne. Elle permet aux professionnels de se former à leur rythme sur des thématiques enrichies en cours d'année,
- des **ateliers de co-développement** pour identifier entre pairs des solutions à des problématiques professionnelles communes.

Un salarié peut bénéficier de **4 actions maximum par an dans la limite de 3 actions de formation** (par exemple : 3 actions de formation + 1 parcours d'autoformation). L'employeur s'engage à ce que les principes de fonctionnement soient respectés et veille à ce que le salarié soit présent sur l'ensemble de la formation.

A noter : toute absence à une action de formation non justifiée ou annulée moins de 10 jours avant le début de l'action, sauf cas de force majeure, sera décomptée des 3 actions. Pas plus de 2 salariés d'une même structure ne pourront être inscrits à la même session de formation.

Prendre connaissance des modalités de fonctionnement : https://www.cap-metiers.pro/pages/197/offre_professionnalisation_Nouvelle-Aquitaine.aspx

Consulter et s'inscrire aux actions : <https://parcourspro.cap-metiers.pro/programme>

- **bénéficier d'un espace privilégié sur l'extranet des instances** qui donne accès aux documents préparatoires de l'assemblée générale, aux documents référents du fonctionnement des instances, aux événements organisés ou coorganisés par Cap Métiers,
- **échanger et mutualiser** avec d'autres adhérents,
- **recevoir la lettre d'information CNotreActu.**

- 2- Une **colisation premium à 150 €** qui permet, en complément, de disposer de 5 réservations des salles de réunions sur le site de Pessac, hors accès à l'auditorium qui sera facturé forfaitairement au tarif de 250 € par date de réservation.

Pour rappel, toute réservation doit avoir un lien avec l'objet social de Cap Métiers. Il n'est pas autorisé d'organiser des activités marchandes (formations, rencontres, ...) dans nos espaces de réunions. Nos espaces ne peuvent se substituer aux besoins à titre régulier pour y déployer des activités même non commerciales.

Vous avez la possibilité d'accéder au parking TBM à proximité du site pour un montant d'1 €, les modalités d'accès seront spécifiées dans le cadre de la réservation de salles.

Quelle que soit la date de votre adhésion, elle est approuvée pour l'année civile en cours. Dans le cadre d'un renouvellement d'adhésion, la qualité de membre court jusqu'au 15 février de l'année N+1.

3 – Traitement de l'adhésion

A réception du formulaire d'adhésion, 2 hypothèses :

- **Votre structure est déjà adhérente et souhaite renouveler son adhésion**

Les renouvellements d'adhésion ne nécessitent aucune nouvelle approbation. Néanmoins, une synthèse en est présentée à nos administrateurs, pour information, à chaque réunion d'instance. Après traitement de votre renouvellement, une facture vous sera adressée pour paiement et finalisation de votre adhésion.

➔ Votre structure n'est pas encore adhérente et souhaite adhérer

A réception du formulaire, votre demande d'adhésion sera soumise à l'approbation de nos administrateurs (sous réserve de la description détaillée de votre structure et de votre activité). Dès validation, une facture pour paiement vous sera transmise. La confirmation de votre règlement finalisera votre adhésion.

4 – Votre rôle en tant qu'adhérent

En tant qu'adhérent, nous attendons de vous un engagement à Cap Métiers qui nécessite notamment que :

- Vous soyez impliqué dans la vie associative de l'agence.
- Vous portiez et relayez l'offre de service de l'agence.
- Vous participiez ou donniez mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la charte d'adhésion et vous vous engagez à respecter les modalités énoncées.

5 – Informations complémentaires

Ces services complètent l'offre de service élargie **non soumise à l'adhésion**.

Vous souhaitez :

- ➔ **référer votre offre de formation et d'apprentissage** dans la base régionale Rafael, contactez notre service dédié pour la gestion de l'offre et la préinscription : offre@cap-metiers.pro
- ➔ suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi, abonnez-vous à **notre lettre électronique Atout compétences** sur notre site : <http://www.cap-metiers.pro>